

ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE
« Brasserie-Restaurant Theaterstuff »
49, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Le MERCREDI 28 octobre 2026 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

LOT 1

Dans un immeuble en copropriété, dénommé « RESIDENCE LES ESPACES D'EICH », sis à L-1644 Luxembourg, 1-3, rue des Grottes, inscrit au cadastre comme suit :

Ville de Luxembourg, Section EE d'Eich

Numéro 23/3683, lieu-dit « Rue des Grottes », place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 10 ares 71 centiares, à savoir :

a.- en propriété privative et exclusive :

- la **CAVE(S)** au sous-sol, portant la désignation cadastrale **030 U B 81**, avec surface utile suivant cadastre de 4,00 mètres carrés, faisant **1,062/1.000es**,

- l'**EMPLACEMENT INTÉRIEUR** au premier étage, portant la désignation cadastrale **060 U C 01**, avec surface utile suivant cadastre de 12,50 mètres carrés, faisant **3,318/1.000es**,

- l'**APPARTEMENT/BALCON(S)** au quatrième étage, portant la désignation cadastrale **090 U B 04**, avec surface utile suivant cadastre de 44,84 mètres carrés, faisant **24,435/1.000es**.

b.- en copropriété et indivision forcée :

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité de **VINGT-HUIT virgule HUIT CENT QUINZE MILLIÈMES (28,815/1.000es)** indivis dans les parties communes, y compris le sol ou terrain.

LOT 2

Dans un immeuble en copropriété, dénommé « RESIDENCE LES ESPACES D'EICH », sis à L-1644 Luxembourg, 1-3, rue des Grottes, inscrit au cadastre comme suit :

Ville de Luxembourg, Section EE d'Eich

Numéro 23/3683, lieu-dit « Rue des Grottes », place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 10 ares 71 centiares, à savoir :

a.- en propriété privative et exclusive :

- la **CAVE(S)** au sous-sol, portant la désignation cadastrale **031 U B 81**, avec surface utile suivant cadastre de 3,97 mètres carrés, faisant **1,054/1.000es**,

- l'**EMPLACEMENT INTÉRIEUR** au premier étage, portant la désignation cadastrale **059 U C 01**, avec surface utile suivant cadastre de 12,50 mètres carrés, faisant **3,318/1.000es**,

- le **STUDIO/BALCON(S)** au quatrième étage, portant la désignation cadastrale **088 U B 04**, avec surface utile suivant cadastre de 40,58 mètres carrés, faisant **22,375/1.000es**.

b.- en copropriété et indivision forcée :

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité de **VINGT-SIX virgule SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLIÈMES (26,747/1.000es)** indivis dans les parties communes, y compris le sol ou terrain.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

CONTRE la **SOCIETE D'INVESTISSEMENT BEAUMONT**, avec siège social à L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B50245,

EN VERTU de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2015, enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 6 janvier 2016, Relation : GAC/2016/170 et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 19 janvier 2016, volume 1263, numéro 149, renouvelée par l'inscription prise au même bureau, le 3 octobre 2025, volume 1610, numéro 127,

EN VERTU d'un commandement resté infructueux signifié par l'exploit de l'huissier de justice Kelly FERREIRA SIMOES, huissier de justice suppléant, en remplacement de Carlos CALVO, Huissier de Justice, demeurant tous deux à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 22 juillet 2025,

AUX CLAUSES ET CONDITIONS d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 23 septembre 2026, dont toute personne pourra prendre connaissance à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

VISITES : Samedi 17 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures

Samedi 24 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures

Le jour de l'adjudication, soit mercredi 28 octobre 2026 de 13 heures à 14 heures

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale devront se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tous renseignements supplémentaires et les visites, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis

Maître Cosita DELVAUX

36, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Tel. 45 41 49 - 1 / 621 75 96 24